

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 29 juin 2017 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Treveray, Président,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Dany EDOT, représentant M. ANTOINE, maire de Bure,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Marc DEMULSANT, représentant Mme le Préfet de la Meuse,
- M. David MAZOYER, Mme Martine HURAUT et M Frédéric MARCHAL, ANDRA
- M. Benoît JAQUET et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Yves THERIN, MEDEF.

Etaient excusés :

- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop,
- M. Jean-Michel FERAT, Autorité de Sûreté Nucléaire.



1) Approbation du PV du CA du 29 mars 2017

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. EDOT souhaite apporter la précision suivante concernant la location du lavoir au CLIS, puisque cette question a été évoquée lors de la dernière AG (loyer jugé trop élevé) : le montant du loyer a été fixé d'après l'estimation des Domaines. Il ajoute que la commune de Bure laisse gratuitement à la disposition du CLIS les locaux de la salle des Fêtes pour les réunions de CA.

M. LHERITIER fait part de son mécontentement quant au comportement déplorable de certains opposants (notamment le commando qui s'est introduit dans l'hôtel-restaurant) et au traitement du sujet par la presse locale. Il déplore que le CLIS ne réagisse pas et ne soit plus entendu.

M. STOLF rappelle que le CLIS, par sa nature, ne peut pas communiquer sur ce type d'évènements, mais il regrette également que la presse privilégie le sensationnel à l'information sur le projet.

M. LERAY demande à ce que l'on ne mélange pas les manifestations d'opposition au projet et les exactions commises par certains groupes. Il estime que les opposants qu'il représente ont fait émerger de vraies questions et que le rôle du CLIS est de donner la parole à tout le monde. Il déplore la violence des propos de M. LHERITIER envers les opposants et s'étonne que les autorités de tutelle ne s'interrogent pas sur les raisons de la cristallisation des oppositions au projet, le fait que la population n'ait jamais été consultée sur le devenir de son territoire expliquant aussi cette radicalisation. Pour M. FEUILLET, l'opposition au sein du CLIS est tout à fait normale mais les débordements sur le terrain sont inadmissibles.

En réponse à M. LHERITIER, qui suggère que la presse soit invitée à faire un reportage sur le CLIS, M. STOLF lui propose de participer aux travaux de la commission « Communication » afin de réfléchir à de nouveaux modes d'information.



2) Prochaine Lettre du CLIS

M. STOLF présente la nouvelle version modifiée suite au CA de mars, comprenant notamment l'éditorial. En ce qui concerne l'article consacré à la démarche de l'IRSN dans le cadre de l'instruction du Dossier de sûreté, Mme PEUREUX demande à ce qu'il soit précisé que le DOS et le DOREC peuvent être consultés ou diffusés.

Concernant l'éditorial, M. MAZOYER pense que les termes « agissements de l'ANDRA » ne sont pas appropriés.

Par ailleurs, afin de relancer la communication du CLIS auprès des habitants, M. JAQUET indique que la Poste propose deux nouvelles prestations : la remise par le facteur, lors de sa tournée sur une zone comprenant un minimum de 300 boîtes aux lettres, soit d'un questionnaire simple (3 questions fermées) à remplir immédiatement (pour un coût de 6 € par questionnaire rempli et 0,50 € sinon), soit d'un document commenté accompagné d'un questionnaire (3 questions ouvertes ou fermées) à remplir sur place ou à renvoyer ultérieurement sans frais (pour un coût de 5,25 € par document et questionnaire remis, rempli ou non).

Les membres du CA décident de tester la deuxième proposition sur une zone limitée autour de Bure qui sera définie avec la Poste.

3) Représentation du CLIS à l'ANCCLI

M. JAQUET rappelle que l'ANCCLI est composée de 4 collèges (élus ; représentants d'associations ; représentants des syndicats de salariés ; personnalités qualifiées et représentants du monde économique) dans lesquels chaque CLI (ou CLIS) dispose d'un représentant.

Actuellement, le CLIS a désigné deux représentants pour le collège des élus (Mme PEUREUX et M. STOLF) et deux pour le collège des syndicats (MM. COUDRY et MALINGREAU). Il conviendrait d'avoir des représentants pour les deux autres collèges, sachant que le CA de l'ANCCLI doit être renouvelé à la prochaine AG, et qu'il est nécessaire de savoir qui pourra voter et éventuellement être candidat.



Les membres du CA désignent Mme PEUREUX (titulaire) et M. STOLF (suppléant) pour le collège des élus, MM. MALINGREAU (titulaire) et COUDRY (suppléant) pour le collège des syndicats, et M. LHERITIER (titulaire) pour le collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique). Ils donnent leur accord pour la candidature de Mme PEUREUX au CA de l'ANCCLI (si elle la confirme).

Les associations seront consultées par mail pour la désignation d'un représentant.

M. STOLF informe les membres du CA qu'il a signé, en tant que président du CLIS (au même titre que l'ensemble des présidents de CLI), un courrier de l'ANCCLI adressé à M. HULOT, ministre de la transition énergétique, lui demandant de garantir le statut et le financement des CLI.

En réponse à M. LHERITIER, M. DEMULSANT indique qu'aucun ministre (plusieurs étant concernés par le projet) ne s'est pour l'instant exprimé sur le projet de stockage.

4) Questions diverses

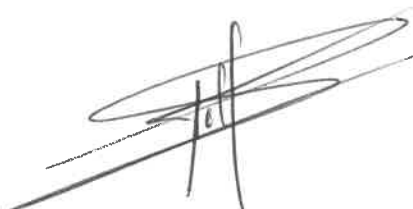
- M. JAQUET confirme le déplacement du CLIS en Allemagne en octobre (dates à préciser) avec un programme comprenant deux jours sur place, les visites de la mine de Konrad (site retenu pour le stockage des déchets de faible et moyenne activités) et de la mine d'Asse, et des rencontres avec les organismes en charge de la sûreté, de la gestion des déchets, des groupes d'initiative citoyenne, et des représentants des ministères de l'environnement fédéral et du Land de Basse-Saxe.
- M. JAQUET signale qu'après l'IRSN, Santé Publique France vient d'annoncer sa participation au groupe de travail pour la mise en place de l'état de référence sanitaire et de désigner son représentant. Le groupe va pouvoir se réunir, dès septembre si possible.
- M. STOLF souhaite que le Contrat de développement du territoire soit présenté au CLIS. M. DEMULSANT précise que le document n'est pas finalisé mais que l'état des lieux des réflexions pourra faire l'objet d'une présentation lors d'un prochain CA.
- M. JAQUET indique que le prochain séminaire organisé dans le cadre du Dialogue HAVL par le CLIS, l'ANCCLI et l'IRSN, se déroulera les 13 et 14 décembre et aura pour thème la démarche mise en œuvre pour l'instruction du DOS.



- M. FEUILLET constate que la prochaine Journée portes ouvertes de l'ANDRA aura lieu le 24 septembre, jour des élections sénatoriales. M. MAZOYER confirme que c'est bien la date retenue malgré tout, et invite le CLIS à y tenir un stand, dans les mêmes conditions que les années précédentes.
- En réponse à M. JAQUET, M. MAZOYER indique que le rapport n°11 de la CNE ne devrait sortir qu'à l'automne, et non en juin.
- M. STOLF informe les membres du CA d'une revalorisation des salaires du personnel du CLIS, liée à l'augmentation des minima conventionnels de la convention SYNTEC.

A Bure, le 2 octobre 2017

Le Président du Comité,



Denis STOLF

Le Vice-Président du Comité,



Jean-Michel FEUILLET

